



MINISTÈRE DES ARMÉES



FORCES FRANÇAISES
STATIONNÉES A DJIBOUTI



DIRECTION DU COMMISSARIAT
D'OUTRE-MER A DJIBOUTI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°14/2018 AU PROFIT DES FORCES FRANÇAISES STATIONNEES A DJIBOUTI

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

MINISTÈRE DES ARMÉES
Direction du commissariat d'outre-mer à Djibouti
Bureau Achats-Marchés - SP 40074 – 00200 HUB ARMEES
Tél : 21.45.10.85 ou 21.45.10.88.

2. INFORMATIONS SUR LA CONSULTATION N° 14/2018

2.1 Objet

La présente consultation a pour objet la « Prestations de transport d'eau destinée à la consommation humaine au profit des sites isolés des Forces Françaises stationnées à Djibouti (FFDj).

CPV :

60600000-4	Services de transport par voie d'eau.
60100000-9	Services de transport routier.

2.2 Durée

La consultation donnera lieu à la notification d'un contrat d'une durée de 1 an reconductible trois (03) fois.

2.3 Quantité ou étendue globale

La consultation donnera lieu à la notification d'un contrat exécuté par émission de bons de commande dont le montant est estimé annuellement à 36 000 000 FDj HT maximum.

2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les paiements se feront à partir du système d'information financier Chorus. Budget du Ministère des Armées.

3. PROCÉDURE DE PASSATION

Le contrat est passé selon une procédure négociée avec publicité et mise en concurrence.

4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont énoncés dans le règlement de consultation.

5. DATE LIMITE DE DEPÔT DES PLIS

Mercredi 10 Octobre 2018 avant 12H00 (dernier délai).

6. LIEU OÙ L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être :

- retiré auprès du Bureau Achats-Marchés de la Direction du commissariat d'outre-mer de Djibouti (GS/DICOM/FFDJ), Bat B30 DICOM/DID aux horaires suivants : du dimanche au jeudi de 7h00 à 13h00 et le lundi de 14h15 à 17h00.

Ou

- transmis par courriel sur demande de l'intéressé aux adresses suivantes :
yannick.vannier@intradef.gouv.fr (21.45.10.88) et anais.arnaud.ext@intradef.gouv.fr (21.45.10.97)